# Actes des 6èmes Journées Nationales du Patrimoine Géologique

## 40 ans
## pour le patrimoine géologique, état des lieux et perspectives

**Corganisées par**

Société Géologique et Minéralogique de Bretagne

Réserves Naturelles DE FRANCE

**en partenariat avec**

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

Région BRETAGNE

Ille & Vilaine LE DÉPARTEMENT

# Introduction des ateliers

Max Jonin

## *D'où venons-nous ?*

Un inventaire national du patrimoine géologique trouve ses racines au sein de la commission « patrimoine géologique » de RNF dans les années 90. Lors de l'AG de 1995, la nécessité d'un inventaire est affirmée, une méthodologie élaborée et une organisation proposée.

En découlent :

- La loi Barnier (1995) qui retient le projet d'une liste nationale des sites d'intérêt géologique, mais il n'y aura aucun décret d'application.

- La création de la Conférence Permanente du Patrimoine Géologique (CPPG). Elle confiera au BRGM la création d'une base de données pour le patrimoine géologique qui sera testée en Bretagne, sous l'égide de la DIREN, sur l'inventaire qui y a été réalisé en 1994. Ce sera l'occasion de préciser la méthodologie que la CPPG validera en 1999.

- En 2002, la loi « démoprox » intègre la notion de patrimoine géologique dans notre corpus législatif comme partie intégrante du patrimoine naturel. La loi instaure un inventaire national du patrimoine naturel sous la responsabilité scientifique du MNHN et crée les CSRPN.

- La méthodologie de l'inventaire a été présentée avec des applications aux JNPG de Brest en 2003.

- En 2006, le MNHN fait paraître un *vade mecum* (édition SGF) dont la rédaction a bénéficié de la participation pertinente de RNF. Dès lors, cette référence s'impose…

- Le ministère lance l'inventaire national du patrimoine géologique en 2007.

- En 2014, une seconde édition du *vade mecum* paraît.

- Entre 1997 et 2013, 5 JNPG se sont tenues et 4 Journées régionales (2 en Bretagne, 1 à Lille et 1 à Caen.)

Il était peut-être bon de se réunir de nouveau.

# Atelier 1
# *Améliorer l'inventaire*

Animation : Max Jonin

L'inventaire national du patrimoine géologique est lancé en 2007 par le ministère. De fait, en régions, les inventaires ont été conduits de façons très différentes, chacun ayant sa propre définition des concepts et des objectifs, sa propre lecture de la méthodologie. Ainsi, l'INPN n'est, aujourd'hui, que le regroupement hétérogène des inventaires régionaux, sans une re-vision, sans un "lissage" national.

Quelques questions posées :

- Qu'est-ce que l'on inventorie ? la question semble essentielle !
- L'intitulé des géotopes (penser à la signalisation *in situ*, cf. APPB)
- Localisation : indiquer les coordonnées GPS ?
- L'IGP peut-il être noté 0 ? Idem pour rareté ? (Intérêt géologique principal)
- Sommes-nous capables d'estimer une rareté internationale ?
- Évaluation patrimoniale :

- 0 – 10 local 0*
- 11 – 20 départ' 1*
- 21 – 30 régional 2*
- 31 – 48 national 3* = c'est *a priori* l'INPG, **intérêt pour envisager auprès des différents partenaires des politiques et stratégies de conservation-valorisation.**

Un point présenté n'a finalement pas obtenu de réponse ni de discussion par l'atelier :
*Qu'est-ce que l'on inventorie ? Quel est l'objectif ?* La question, essentielle, demeure.

Nécessité de clarifier la distinction entre « intérêt géologique » et « patrimoine géologique ». Les circulaires indiquaient la définition juridique de la patrimonialisation :

« *la patrimonialisation d'un élément naturel… (a pour)… fonction de le mettre en valeur… (et)… d'induire un régime juridique protecteur. Le droit de l'environnement qualifie de « patrimoine » les espaces ou les biens qui vont devoir faire l'objet d'une attention toute particulière non seulement de la part de leur propriétaire juridique mais aussi de l'ensemble de la collectivité* ». Michel Prieur (*Droit de l'environnement*, 2000)

Décider qu'un affleurement est patrimonial **engage**.

Dès lors, on peut se questionner sur la pertinence de grandes enveloppes surfaciques et il pourrait être propose de distinguer des ZNIG (zones naturelles d'intérêt géologique, équivalent pour le patrimoine géologique des ZNIEFF) d'une part, les géotopes patrimoniaux de l'INPG d'autre part.

L'inventaire du patrimoine géologique souffre d'un manque d'harmonisation entre régions et d'ambiguïtés dans la notation.

## Conclusions de l'atelier

- Les critères d'évaluation (rareté, intérêt scientifique, patrimonial,…) doivent être clarifiés et appliqués de manière cohérente. Une meilleure coordination nationale-régionale est nécessaire pour homogénéiser les données.
- Nécessité de définir très clairement la signification des notes pour chaque item de notation (rareté, intérêt, état, etc.).
- Retirer l'état de conservation de la notation du site (qui fausse l'évaluation scientifique) pour retenir uniquement la valeur intrinsèque de l'objet
- Nécessité d'harmoniser au niveau national les grilles d'évaluation produites entre les régions.
- Ouvrir l'inventaire à contribution citoyenne encadrée.

***Un atelier national pourrait être envisagé (ministère – MNHN – RNF etc.) pour avancer sur ces questions.***

# Atelier 2
# *Reconnaissance du patrimoine géologique*

Animation : Stéphane Legal

L'atelier 2 a confirmé que le patrimoine géologique reste insuffisamment pris en compte dans les politiques de protection, d'aménagement et de sensibilisation. Cette note se concentre sur les principaux leviers d'action identifiés pour mieux intégrer la géologie dans les pratiques des gestionnaires, des collectivités, des services de l'État, du monde éducatif et des citoyens.

## 1. Renforcer les compétences des gestionnaires et des réseaux nature

Les réserves naturelles, CEN, PNR, DREAL, OFB, CSRPN et conseils scientifiques sont en première ligne pour faire exister le patrimoine géologique dans les territoires. Plusieurs leviers concrets ont été mis en avant.

- Développer une offre structurée de **formation** en géologie pour les gestionnaires : formations courtes mêlant salle et terrain, centrées sur la lecture de paysage, les liens géologie–biodiversité, les risques et les enjeux de gestion. Il s'agit de s'appuyer sur les expériences réussies (formations CEN, RNF, malles pédagogiques) pour proposer des modules reproductibles à l'échelle nationale.
- **Intégrer systématiquement la géologie dans les documents cadres** : plans de gestion, chartes de PNR, orientations stratégiques des structures. La géologie doit y apparaître explicitement aux côtés de la faune et de la flore. Les avis des conseils scientifiques peuvent être un levier puissant dès lors qu'ils mentionnent systématiquement le patrimoine géologique.
- **Consolider l'expertise géologique au sein des organismes** : recrutement de profils géologues lorsque c'est possible, mais aussi développement de partenariats durables avec des universitaires et associations pour l'inventaire, le conseil et la médiation. L'objectif n'est pas de transformer tous les gestionnaires en géologues, mais de leur donner des référents identifiés.

## 2. Intégrer la géologie dans les politiques d'aménagement

Les régions, départements, communes, services urbanisme et bureaux d'études jouent un rôle déterminant dans la prise en compte concrète du patrimoine géologique dans les projets.

- **Outiller les collectivités et les services** : fournir, pour chaque territoire, des cartes géologiques lisibles et la localisation des sites inventoriés, accompagnées de quelques fiches synthétiques sur les enjeux. Ces outils doivent être pensés pour les élus et techniciens, avec un langage adapté.
- **Inscrire la géologie dans les documents de planification** : intégrer un volet géologie/géodiversité dans les diagnostics de SRADDET, SCOT, PLU et dans les politiques ENS. Cela suppose d'associer, dès l'amont, les conseils scientifiques de PNR, CSRPN et CRPG, afin d'apporter une expertise argumentée et utilisable par les services urbanisme.
- **Former les acteurs de l'aménagement** : proposer des formations ciblées aux agents qui instruisent les documents d'urbanisme et les projets (collectivités, services de l'État, bureaux d'études), en insistant sur l'usage de l'inventaire du patrimoine géologique et sur sa traduction dans la séquence éviter–réduire–compenser.

## 3. Mobiliser le monde éducatif et la médiation

Le système éducatif et les structures de médiation constituent un relais majeur pour faire connaître la géologie et donner du sens à sa protection.

- **Renforcer les liens avec l'Éducation nationale et l'université** : proposer aux professeurs de SVT des ressources clefs en main sur les sites géologiques locaux, facilement intégrables dans leurs séquences. Intervenir dans les formations universitaires pour présenter la dimension « patrimoine et réglementation » aux futurs géologues et naturalistes.
- **Multiplier les outils simples pour les publics** : fiches de découverte sur les sites de l'inventaire intégrées à des balades, randonnées ou sentiers d'interprétation, en particulier à l'occasion des Journées nationales de la géologie et des Journées internationales de la géodiversité.

- **Développer des actions participatives** : animations de type « amène ton caillou » pour engager le dialogue sur l'origine des roches, les enjeux de protection et la question du prélèvement ; jumelages entre réserves naturelles géologiques pour croiser les publics et les exemples.

## 4. Sensibiliser les citoyens et les élus dans les territoires

Au-delà des réseaux professionnels, la reconnaissance du patrimoine géologique passe par une présence visible dans la vie locale.

- **Utiliser les supports de communication existants** : bulletins municipaux ou intercommunaux dédiés à des « focus géologiques », brochures départementales présentant l'ensemble des patrimoines (faune, flore, géologie), panneaux sur les ENS et sites emblématiques. L'objectif est de faire entrer la géologie dans le quotidien des habitants.
- **Associer les élus aux démarches** : proposer des visites de terrain, des formations courtes et des fiches synthétiques sur les enjeux géologiques de leur territoire, afin qu'ils puissent relayer ces messages dans les politiques publiques et les projets.
- **Encourager des pratiques respectueuses** : expliquer les impacts du ramassage intensif sur certains sites, promouvoir la photographie plutôt que la collecte sur les secteurs sensibles, rappeler les règles lorsque cela est nécessaire.

## 5. Conclusion : former, intégrer, articuler

Trois axes structurants se dégagent des échanges.

- **former** : développer une offre cohérente de formation pour les gestionnaires, les services de l'État, les élus, les aménageurs, les enseignants et les futurs géologues, en s'appuyant sur les expériences déjà probantes.
- **intégrer** : faire entrer le patrimoine géologique dans les documents de référence (plans de gestion, chartes de PNR, SRADDET, SCOT, PLU, politiques ENS) et dans les avis des instances scientifiques, afin qu'il soit systématiquement pris en compte.
- **articuler** : mieux relier les réseaux (RNF, PNR, CRPG, collectivités, Éducation nationale, associations) et les événements (journées thématiques) pour donner davantage de cohérence et de visibilité à l'ensemble des actions.

Ces leviers existent déjà, souvent de manière dispersée. Le défi est désormais de les consolider, de les coordonner et de les porter collectivement pour que le patrimoine géologique devienne une évidence partagée par l'ensemble des acteurs des territoires.

# Atelier 3

# *Le patrimoine géologique vers une politique cohérente*

Animation : Myette Guiomar

## Synthèse

### Constat :

La notion de biodiversité a progressivement remplacé la notion de nature – ce que l'on peut regretter - et la géologie est marginalisée dans les politiques publiques, le patrimoine géologique *quasi* ignoré. Le CNPN et l'IUCN manquent d'expertise géologique, il y a un déficit de représentation.

***Comment intégrer réellement le patrimoine géologique dans les stratégies territoriales ?***

### 1. CNPN et Groupe de travail Géodiversité (GTG)

#### Problèmes

Très faible présence de géologues au CNPN → experts isolés.

Groupe de Travail Géodiversité du CNPN (GTG) est à l'arrêt depuis 2022 faute de portage.

Peu de prise en compte des dossiers liés au patrimoine géologique

#### Propositions / pistes

Relancer le GTG grâce à la dynamique des journées.

Encourager des candidatures de géologues et d'experts en géopatrimoine au CNPN et dans les CSRPN.

GTG pourrait se réactiver via : une saisine (ex. dossier de RN géologique) ou une auto-saisine sur un sujet national/international.

### 2. Actions institutionnelles et politique

#### Journées au Sénat / Assemblée

Possible uniquement si un parlementaire porte le sujet.

Peut ouvrir des portes mais nécessite un travail conséquent.

Besoin d'actions concrètes ensuite, pas seulement de visibilité.

Nécessité d'agir ensemble, éviter la dispersion, « *l'union faite la force* »

#### Plan National d'Actions (PNA) "géologie"

Proposer un PNA dédié au patrimoine géologique serait un moyen fort de reconnaissance nationale. Des financements sont possibles : Fonds vert, plan de relance.

MAIS

Le ministère rejette les PNA trop généraux → doivent cibler un objet précis.

Nécessité de renforcer les instances (CNPN, CSRPN) avant de pousser un PNA.

Réduction des aides de l'Etat (fonds vert…)

#### Échelle européenne

Le niveau européen est *quasi* absent des discussions actuelles sur le patrimoine géologique.

*Pistes*

Mobiliser ProGeo,UNESCO (Géoparcs), députés européens, GGN…

Les Géoparcs sont un bon levier de reconnaissance internationale.

**Niveau régional**

Les CSRPN ont un pouvoir d'auto-saisine, ils pourraient décider de protéger les sites 3 étoiles.

Si la mobilisation se fait au niveau régional, l'effet remontera au national.

Possibilité de mobiliser les services et les élus régionaux

### 3. Communication

En 2026 : 50 ans de la loi Nature 1976 → opportunité médiatique majeure.

Préparer dès maintenant une campagne ciblée.

*Pistes* :

Motions en AG de RNF (mais seulement si suivies d'actions concrètes).

Collaboration accrue avec les Géoparcs → label UNESCO, élus, visibilité internationale.

## Synthèse stratégique finale

Clarifier qui pilote : RNF ? un collectif ? une structure nationale géologique ?

Construire une stratégie cohérente avant de se lancer dans un PNA ou des démarches nationales.

MAIS

– Contexte budgétaire tendu.

– Nécessité d'un travail préparatoire long, coordonné et multi-échelles.

# Vers la connaissance du patrimoine géologique des réserves naturelles

**Pauline COSTER**
Réserve naturelle nationale géologique du Luberon, Parc naturel régional du Luberon, Unesco Global Geopark
**Corentin GUINAULT**
Réserves Naturelles de France (RNF)

Les réserves naturelles (RN) constituent l'un des outils juridiques les plus forts de protection du patrimoine naturel en France. En octobre 2025, le réseau des Réserves Naturelles de France (RNF) regroupe 366 réserves naturelles, réparties en hexagone et en outre-mer, couvrant des milieux terrestres, littoraux et marins.

À ce jour, 26 réserves naturelles sont qualifiées de « géologiques » (Figure 1), c'est-à-dire créées en premier lieu pour protéger un patrimoine géologique remarquable, ce qui représente environ 7 % du réseau national. Ces réserves protègent une grande variété d'objets géologiques remarquables : stratotypes, sites paléontologiques ou minéralogiques de référence, ensembles métamorphiques ou volcaniques remarquables, sites géomorphologiques exceptionnels ou affleurements d'importance historique.

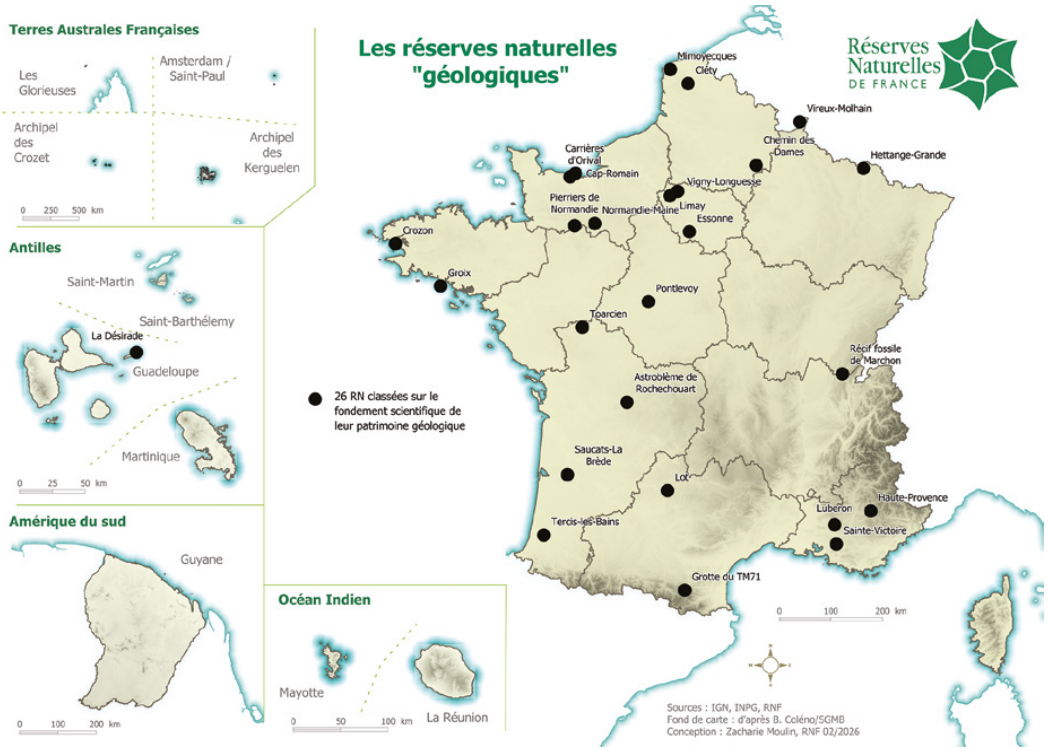


Fig. 1 - carte des réserves naturelles dites « géologiques » en 2025.

Cependant, les réserves géologiques ne sont pas les seules à héberger un patrimoine géologique. Parmi les 366 réserves du réseau, de nombreuses autres réserves naturelles possèdent un patrimoine géologique reconnu. Par exemple, le stratotype du Givétien se trouve au sein de la réserve naturelle de la Pointe de Givet, dans les Ardennes, créée sur la base de critères faunistiques et floristiques. Les premiers travaux d'inventaire du patrimoine géologique des RN ont été menés dans les années 1990 et 2000, sous l'impulsion de la commission « patrimoine géologique » de RNF. Toutefois, l'élargissement du réseau et l'émergence de nouvelles bases de données nationales, en premier lieu l'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG) lancé en 2007 et publié à partir de 2021, ont rendu nécessaire une actualisation de ce bilan. L'objectif est double : mieux connaître le patrimoine géologique effectivement présent dans les réserves naturelles et renforcer sa prise en compte par l'ensemble du réseau pour une meilleure protection.

## 1. Socle, plateforme de saisie et de consultation des données sur le patrimoine géologique des réserves naturelles

En 2025, RNF a engagé une nouvelle étape méthodologique en intégrant l'INPG à une plateforme numérique de saisie et de consultation des données géologiques nommée « Socle ». Jusqu'alors, la collecte des informations reposait principalement sur des enquêtes, des rapports et des tableaux de synthèse. Le passage à une base de données structurée constitue ainsi une évolution majeure, permettant d'envisager une gestion centralisée, évolutive et plus homogène des données relatives au patrimoine géologique des réserves naturelles.

Pour chaque réserve naturelle, Socle génère automatiquement une fiche préremplie à partir de la base de données nationale des réserves, qui fournit des informations sur l'emprise, la superficie et l'existence éventuelle d'un périmètre de protection, ainsi que d'un croisement cartographique entre le périmètre de la réserve et les sites recensés dans l'INPG, selon les données mises à disposition par PatriNat. Cette approche strictement cartographique ne reflète pas nécessairement la réalité de terrain ni les responsabilités effectives du gestionnaire ; la plateforme offre au gestionnaire la possibilité de vérifier la pertinence des sites INPG automatiquement associés. Elle permet également d'ajouter manuellement un élément de patrimoine géologique non inscrit à l'INPG mais identifié par le gestionnaire.

Le reste du questionnaire comprend une dizaine de questions structurées autour du patrimoine paléontologique, des collections géologiques, des milieux souterrains, des exploitations de ressources minérales, ainsi que des actions de sensibilisation à la géodiversité et au patrimoine géologique. Ces questions se présentent principalement sous la forme de listes d'items à cocher. Le choix d'un questionnaire concis et relativement simple à renseigner vise à favoriser un taux de réponse élevé et à constituer un jeu de données représentatif à l'échelle nationale, tout en garantissant une harmonisation minimale des informations collectées.

Les fiches de chaque réserve naturelle sont consultables en ligne via la plateforme en ligne (https://socle.reserves-naturelles.org/).

Le déploiement de ce questionnaire a débuté en mars 2025 avec deux modes de remplissage mis en place : un remplissage autonome par les gestionnaires volontaires et un accompagnement individualisé proposé aux autres.

En octobre 2025, le taux de complétion atteint environ 70 % des réserves naturelles, ce qui constitue déjà une représentativité très encourageante pour ce type d'enquêtes dans un réseau tel que RNF.

## 2. Principaux résultats à date d'octobre 2025

Voici une synthèse des principaux résultats observables à l'échelle nationale sur la base des 70 % des réserves naturelles ayant renseigné leurs données Socle :

**Intérêt géologique**

Les résultats montrent une très forte prépondérance des sites géomorphologiques, sédimentologiques et stratigraphiques puisque ces 3 catégories représentent plus de 80 % des sites géologiques d'intérêt patrimonial identifiés en RN. Cette distribution reflète les données de l'INPG, au sein duquel la majorité des sites recensés appartient à ces catégories.

**Stratotypes**

Sur la quarantaine de stratotypes décrits en France, 12 sont actuellement protégés par une réserve naturelle (Figure 2) : 2 stratotypes de limite (Campanien/Maastrichtien et Bajocien/Bathonien) et 10 stratotypes d'étage.

**Patrimoine paléontologique et collections**

Parmi les 26 réserves naturelles dites « géologiques », une dizaine ont été créées en premier lieu pour protéger des sites paléontologiques remarquables. Dans le réseau des RN, environ 1 réserve naturelle sur 5 déclare abriter des sites paléontologiques d'intérêt patrimonial. Cependant, le nombre de celles qui conservent une collection géologique ou qui disposent d'un lieu d'exposition dépasse à peine les 5 %.

**Milieux souterrains**

Environ 20 % des réserves naturelles sont concernées par la présence de milieux souterrains abritant du patrimoine naturel (le plus souvent associé aux chiroptères). Il est intéressant de noter qu'un tiers de ces cavités est d'origine anthropique (anciennes carrières, mines, tunnels…).

**Ressources minérales**

Socle permet également de visualiser l'importance des sites d'exploitation de ressources minérales dans le réseau. Quasiment 1 RN sur 2 serait concernée, dans une très majeure partie par une ou plusieurs anciennes carrières (calcaire, sable, argile…). Les anciennes exploitations de tourbe sont également relativement courantes.

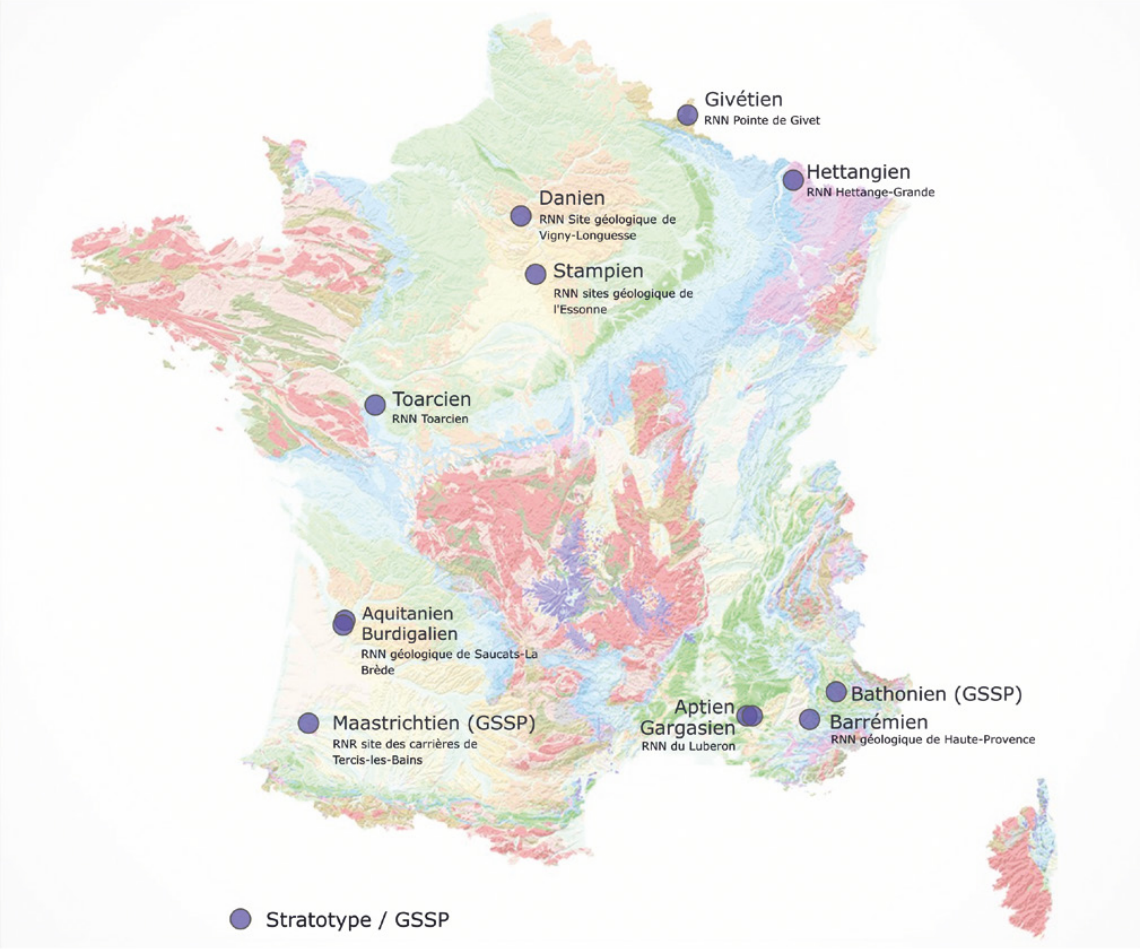


Fig. 2 - Carte des stratotypes et stratotypes de limite (*GSSP : Global Boundary Stratotype Section and Point*) localisés en réserve naturelle en 2025.

**Sensibilisation**

Les RN ayant réalisé l'aménagement d'un site géologique représentent environ un cinquième du réseau. Enfin, près de 40 % des RN déclarent proposer des animations lors desquelles la thématique géodiversité et patrimoine géologique fait l'objet d'un focus spécifique.

## 3. Limites méthodologiques et perspectives d'évolution

La mise en œuvre du chantier Socle en 2025 a certes permis de compiler un volume de données inédit sur le patrimoine géologique du réseau RNF mais elle a aussi montré certaines limites méthodologiques qui invitent à la prudence quant à l'interprétation qui peut en être faite à ce jour :

- Niveau de connaissance des gestionnaires : de nombreux gestionnaires de RN sont très peu familiers avec la géologie et la notion de patrimoine géologique et ne connaissent pas l'INPG ni leur Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG). Lors d'une saisie en autonomie, les gestionnaires ne disposent ainsi pas toujours d'une connaissance suffisante en géologie pour apprécier son éventuel intérêt au titre du patrimoine géologique sur leur territoire et ne savent pas forcément vers qui se tourner.

- Caractère interprétatif de certaines données : les notions telles que « patrimonialité » et « responsabilité » restent sujettes à interprétation (à dire d'experts) et le remplissage d'une fiche est donc tributaire de la ou des personnes qui saisissent la donnée.

- Champ bibliographie : un champ texte est proposé au gestionnaire pour qu'il puisse rattacher les données qu'il renseigne à une source bibliographique mais celui-ci, facultatif, n'est quasiment jamais utilisé.

Les perspectives pour le chantier Socle consistent à poursuivre la saisie des données afin d'approcher un taux de remplissage de 100 %. Il s'agira également de contrôler les données renseignées par les gestionnaires afin d'identifier

les éventuels cas litigieux, de corriger les saisies si nécessaire et de compléter les références bibliographiques. Des relances régulières seront effectuées pour maintenir la base de données à jour, en fonction de l'évolution du réseau RNF, de l'INPG et des connaissances scientifiques. Par ailleurs, les développements de la plateforme se poursuivront afin d'enrichir le questionnaire et d'améliorer les fonctionnalités d'export.

Enfin, les résultats feront l'objet d'une valorisation (portraits, documents de synthèse, etc.), afin d'inciter les gestionnaires à mobiliser les données issues de Socle pour intégrer pleinement la géologie et un éventuel patrimoine géologique dans leur plan de gestion. L'un des objectifs fondamentaux de cet observatoire est d'assurer une meilleure prise en compte de la géologie et du patrimoine géologique dans l'ensemble des réserves naturelles.

Comme toutes les plateformes de saisie de donnée naturaliste, Socle doit être pensé comme un outil évolutif permettant, à un instant T, de dresser un portrait de l'intérêt géologique et du patrimoine géologique des réserves naturelles, dont la précision dépend des données disponibles et de la capacité des gestionnaires et du réseau à les mobiliser.

# Questions / échanges
## avec Pauline COSTER et Corentin GUINAULT

### Florence MAGGLIOCA

Est-ce qu'il est prévu d'ouvrir l'outil « Socle » à d'autres acteurs que les gestionnaires de réserves, pour un accompagnement en lien avec l'INPG ou pour nourrir les politiques publiques locales ?

### Corentin GUINAULT

L'outil « Socle » n'a pas encore été valorisé mais, à terme, les données seront accessibles en consultation libre, avec des possibilités d'export par région ou type de réserve. Des développements complémentaires sont envisagés pour améliorer l'outil (capacité d'export, cartographie automatique, outils d'analyse), sous réserve de trouver les moyens techniques et financiers. En tout cas, les données sont consultables. Il y a une restriction d'accès sur les données sensibles de l'INPG. L'édition des fiches est réservée aux personnes autorisées, c'est-à-dire des gestionnaires ayant un compte. Une fois connecté, chaque utilisateur ne peut consulter et modifier que les fiches pour lesquelles il dispose des droits d'édition. Il n'a pas accès à la modification des fiches des autres gestionnaires. En termes de consultation, l'outil pourrait également faciliter la production de bilans régionaux, notamment pour les DREAL. Nous faisons des relances régulières pour impliquer les gestionnaires. Lorsque des données sont saisies sans leur participation, nous leur demandons de les vérifier, ce qui permet souvent d'engager des échanges sur l'identification du patrimoine géologique ou sur les actions d'animation. Il faut faire des relances régulières pour améliorer le taux de remplissage et d'inscription.

### Pauline COSTER

Je précise que l'un des objectifs est de produire pour chaque réserve une fiche synthétique regroupant les principales informations relatives au patrimoine géologique afin de rendre l'information facilement accessible, lisible et exportable.

### Gaëlle GUYÉTANT

Je n'en ai pas encore discuté avec mes collègues des Conservatoires, mais puisque l'on parle de mutualisation inter-réseaux, il pourrait être intéressant de leur présenter l'outil. Cela permettrait peut-être de réaliser sur les sites des Conservatoires les analyses que je n'ai pas eu l'occasion de mener, en utilisant « Socle » pour ce réseau, voire pour d'autres. Il me semble que nous en avions déjà parlé : est-ce que cela est d'ores-et-déjà envisageable ?

### Corentin GUINAULT

Une version antérieure de l'outil avait été pensée de manière plus ouverte et permettait, à partir de l'identifiant INPN, de créer des fiches pour d'autres réseaux. Aujourd'hui l'approche est différente. Sur cette nouvelle plateforme, les fiches sont créées de base pour chaque réserve naturelle puis complétées par les gestionnaires. Mais une adaptation de la plateforme à d'autres réseaux ne doit pas être très compliquée et ne nécessiterait qu'un ajustement des identifiants et des périmètres associés.

### Yves GILLY

Yves Gilly, réserve naturelle de Tercis. C'est chouette de voir les résultats sous cette forme. Ce qui m'a interpellé c'est la disparition des réserves naturelles volontaires. Lorsqu'on dresse un portrait des réserves naturelles, il est logique de mettre en avant celles qui sont actuellement classées, mais je pense qu'il serait aussi utile de montrer ce que nous avons perdu car c'est un peu dramatique. Même si, localement, il existe parfois une volonté de refaire classer ces réserves disparues. Ce serait bien de mettre en évidence ce que l'on a perdu, d'autant qu'il y a quand même un stratotype de limite. Qu'est-ce que ça représente en termes de manque et que pourrait-on en tirer en termes de stratégie ?

### Pauline COSTER

Je trouve cette remarque intéressante, certaines anciennes réserves naturelles volontaires sont protégées aujourd'hui par de nouveaux outils comme les arrêtés de protection de géotope. Mais il faudrait en effet identifier les sites encore protégés et ceux qui ne le sont plus.

### Max JONIN

Je ne connais pas le travail que vous avez fait dans le détail, et je serais intéressé à le connaître. Quelques remarques d'abord pour rebondir sur ce que vient de dire Yves. Oui, je regrette aussi fortement que le statut de réserve naturelle volontaire ait disparu et je ne comprends pas comment on

l'a fait disparaître. Parce que les réserves naturelles régionales, c'est un outil très intéressant, très pertinent, très utile, mais ça n'obligeait pas à faire disparaître le statut de réserve naturelle volontaire et là, on aurait un outil intéressant à la disposition de chacun
Ensuite, suite à ce que tu viens de dire, je suis quand même étonné que 41% des réserves naturelles du réseau aient un patrimoine géologique. Et donc toujours fidèle à mes vieilles affirmations personnelles, je crains que l'on confonde intérêt géologique et patrimoine géologique. Voilà, mais on verra par la suite. Donc je trouve que 41% c'est beaucoup, ça fait un sacré paquet de réserves, je trouve ça extrêmement curieux. Ensuite, comme je l'ai dit par ailleurs, à un autre moment, il n'est pas forcément pertinent de croiser l'enveloppe INPG et l'enveloppe des périmètres des réserves. Ce n'est pas parce que le Pissenlit est présent dans une ZNIEFF, que le Pissenlit est une espèce d'intérêt patrimonial. Voilà.

### Michel BALLÈVRE

Je comprends mal la différence entre intérêt géologique et patrimoine géologique.

### Max JONIN

Oui je suis désolé Michel, mais c'est pourtant très important et ça fait 40 ans que nous travaillons sur le sujet. Ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui mais l'historique du travail de la commission patrimoine géologique de RNF, à l'origine de tout un tas de choses, dont notamment le guide méthodologique de l'inventaire et l'évaluation, etc. Un éminent professeur a fait des conférences dans toute la France sur le patrimoine-héritage du père (parce qu'à l'époque on ne parlait pas de la mère !!) mais le patrimoine dont nous parlons ici, dont nous avons une responsabilité collective, ce n'est pas l'héritage du père. Voilà, on va refaire une formation.

# La déclaration de Rennes

Au début du 19ème siècle, nous avons su protéger, conserver, gérer les monuments remarquables que les hommes ont construits au fil des diverses civilisations. Ce sont **les monuments historiques**, notion bien ancrée dans notre culture. Puis les artistes de Barbizon ont initié la protection des paysages, point de départ sans doute de celle des monuments naturels au début du 20ème siècle. Ce sont **les sites classés**, tout aussi bien reconnus aujourd'hui. Puis ce fut, celle de la faune, de la flore et des habitats. Après celle de **la nature** – formulation regrettée ! - la protection de **la biodiversité** est une des nécessités enfin reconnue.

Si la loi de 1976 envisageait la prise en compte de la géologie dans la protection de la nature, il a fallu attendre celle de 2002 pour que la notion de « **patrimoine géologique** » intègre notre corpus législatif. **Les objets géologiques remarquables qui constituent le patrimoine géologique sont les monuments historiques des temps géologiques**. Leur protection-conservation-gestion est tout autant nécessaire, car leur perte est irréversible. La Déclaration internationale des droits de la mémoire de la Terre de 1991 le rappelle : « *La Terre conserve la mémoire du passé. . . une mémoire inscrite dans les profondeurs et sur la surface, dans les roches, les fossiles et les paysages, une mémoire qui peut être lue et traduite.* »

La patrimonialisation – au-delà d'un statut juridique – implique une attention de l'ensemble de la nation, une responsabilité envers les générations futures.

20 ans après la loi de 2002, si l'inventaire national a été initié et réalisé pour l'essentiel, si des outils juridiques adaptés ont été mis en œuvre, le constat est que la prise en compte du patrimoine géologique dans les programmes de protection de la nature reste insuffisante au regard des enjeux mis en évidence et très variable d'un territoire à l'autre. Alors que **le patrimoine géologique** devrait être pris en compte aujourd'hui dans sa globalité, qu'il soit *in situ* ou *ex situ*, force est de constater qu'il demeure actuellement le « **grand oublié** » des politiques publiques mais aussi des acteurs naturalistes.

À l'issue des ces 6ème Journées nationales du patrimoine géologique, les participants souhaitent :

- Une politique et une stratégie nationale en faveur de la protection et la conservation du patrimoine géologique se fondant sur les inventaires régionaux validés

- La nécessité d'une prise en compte de la géologie et du patrimoine géologique dans tous les projets de créations d'espaces naturels protégés et dans leurs plans de gestion, avec la participation de géologues.

- Une politique et une stratégie interministérielle pour la protection du patrimoine géologique *ex situ* et sa conservation sur le territoire national

- La prise en compte d'un patrimoine géologique reconnu dans les projets de maitrise foncière concernant la protection d'espaces naturels (Conservatoire du Littoral, Espaces naturels sensibles départementaux, Conservatoires d'Espaces Naturels . . .)

- Une approche de l'environnement géologique des sites dans les animations naturalistes

- La présence de géologues au sein des équipes gestionnaires des espaces naturels qui gèrent du patrimoine géologique et au sein de leurs conseils scientifiques

- L'intégration de la géologie et du patrimoine géologique dans les cursus universitaires et de formation des futurs gestionnaires d'espaces naturels, des futurs géologues et des organismes de formation continue.

Soit la **banalisation** (au bon sens du terme) de l'**approche patrimoniale de la géologie** au sein de la gestion du patrimoine naturel, comme l'a déjà envisagé la loi de 2002.

Rennes, le 13 novembre 2025